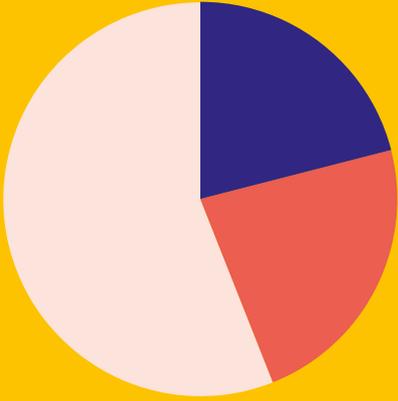
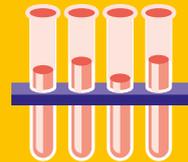
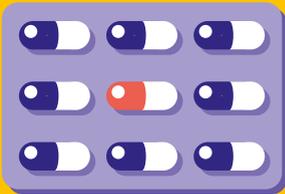


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 BASSE-NORMANDIE



2016





2016, Un carton plein dynamique en Basse-Normandie
Tout d'abord, des satisfactions, notons deux nouvelles adhésions portant à 100 % le taux d'adhésion bas-normand : CH Avranches/Granville et EHPAD Cesny Bois Halbout. Bienvenue à eux.

Egalement 16 nouveaux établissements sociaux et médico-sociaux utilisent désormais l'outil de gestion Gesplan. Enfin, notons cette année aussi l'obtention de deux Prix ANFH nationale pour CH St Lô/Coutances : prix du management et le CHU de Caen, catégorie DPC. Félicitations à tous nos adhérents.

2016, première année du déploiement de notre projet stratégique régional qui constitue la *feuille de route pour les 4 années à venir*. Les grandes lignes sont fixées en concordance avec le national :

- promouvoir l'accès à la formation pour tous les agents ;
- soutenir la qualification / certification des agents et les évolutions des métiers dans toutes les filières ;
- appuyer le développement des stratégies intégrées de formation au sein des établissements et enfin ;
- favoriser les dynamiques individuelles et collectives pour le bien être et un travail de qualité.

Contribuant largement à la réalisation de ces axes, les dispositifs Safitech et Compétences Clés connaissent un essor important. Ce dernier s'est vu attribuer une subvention de deux millions d'euros par l'Europe.

Près de 300 agents déjà lancés dans la démarche et plusieurs centaines de cadres sensibilisés.

Gageons que cette enveloppe sans précédent sera bien utile sur les 2 prochaines années.

Autre sujet, plus sensible, la réforme territoriale qui conduit l'ANFH à s'adapter en terme de gouvernance avec la mise en place, à titre expérimental, d'un Bureau Unique Normand. L'évaluation de cette expérimentation permettra d'en apprécier l'intérêt pratique au service des agents et de ses adhérents.

LAURENT VIVIER
PRÉSIDENT RÉGIONAL

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

79 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Basse-Normandie emploient en 2016, 28 667 personnes dont 629 en contrats aidés. Pour la première année, depuis l'adhésion du CH d'Avranches Granville et l'EHPAD de Cesny-les-villes, l'ANFH compte 100 % des établissements publics hospitaliers. Concernant le DPC médical, 20 établissements confient leur contribution à l'ANFH Basse-Normandie. Ils y consacrent 0,5 ou 0,75 % de leur masse salariale médicale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

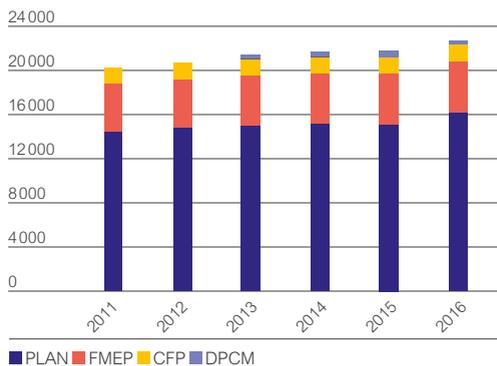
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 22 883 K€ contre 21 696 K€ en 2015, soit une augmentation de 5,5%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%) expliquée par les adhésions 2016.

79

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

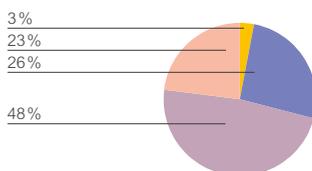
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 16 095 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 59% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 639 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1 000 agents.

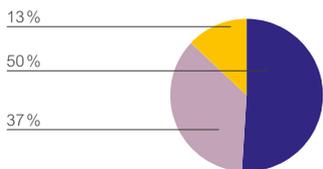
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 4 603 K€ et 1 534 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations, constat de la fusion de petites structures médico-sociales entre elles. Plus de 20 comptent moins de 50 agents.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 79 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

50%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 37% des établissements adhérents et 87% des effectifs couverts.

22 883 K€

COLLECTÉ PAR L'ANFH
BASSE-NORMANDIE

16 095 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

4 603 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 534 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

12 K€

4,8% ESAT

639 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

En Basse-Normandie, le taux d'accès à la formation est toujours plus faible (de 7 % environ) qu'au niveau national. Les instances régionales ont décidé d'analyser plus précisément les raisons de cet écart pour 2017.

En parallèle, le déploiement du dispositif de compétences clés vise à améliorer l'accès aux agents les plus éloignés de la formation. Son cofinancement par le Fonds social européen (FSE) de 2 millions d'euros sur 3 ans facilite l'augmentation du nombre de départs dès cette année.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

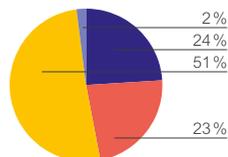
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation et de son achat ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles ;
- déploie Gesplan, le logiciel extranet destiné à la gestion des plans de nos adhérents sociaux et médico-sociaux.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



51 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 51 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 %-Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	823	42 746	712 504	4,5 %	249 264
TYPE 2A	9 437	136 211	3 905 751	24,8 %	192 315
TYPE 2B	2 849	45 050	1 188 877	7,6 %	70 468
TYPE 2C	10 541	178 215	4 411 552	28 %	395 062
TYPE 3	213	11 410	263 884	1,7 %	97 701
TYPE 4	389	326 273	5 206 027	33,1 %	6 347 531
TYPE 5	15	1 996	52 166	0,3 %	27 232
TYPE 8	3	36	2 418	–	700

Les charges de formation sont principalement consas aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 33% et 28% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



47%

ENSEIGNEMENT



8%

DÉPLACEMENT



45%

TRAITEMENTS¹

¹ En excluant les formations de type 4 (EP), les plans de formation consacrent 29,25 % au traitement, soit 2,25 points supplémentaires à 2015.

24 270

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

50,9%

DES AGENTS DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Basse-Normandie privilégie certaines typologies d'études promotionnelles et mobilise, grâce à ses fonds mutualisés régionaux, ses adhérents les plus dynamiques et dont les budgets formation ne leur permet pas de financer autant d'actions diplômantes. 50 % de la collecte régionale (10 000 K€) leur sont consacrés. Depuis 2016, l'ANFH a aussi ouvert ses financements EP à d'autres diplômes, hors soins, afin de rendre **l'accès à la promotion aux agents de toutes les filières** de la fonction publique hospitalière : **administrative, logistique et technique.**

La commission EP (juin) détermine quelques critères génériques préalables tels que :

- avoir communiqué son plan de formation à l'ANFH Basse-Normandie en début d'année ;
- consacrer une part significative aux études promotionnelles au regard de son budget formation ;
- prioriser les bénéficiaires ayant obtenus le moins de prise en charge sur les 3 dernières années ;
- refuser les prises en charge des redoublements ;
- aucune prise en charge pour des dossiers en cours ayant débuté avant janvier ;
- priorisation aux durées de formation les plus courtes.

PARTENARIATS

→ Conseil régional normandie : depuis 3 ans, le CRN cofinance une partie des dossiers d'Aide soignant (100 000 € par an en moyenne), parmi les plus bas niveaux de qualification (Charte Qualité Emploi Formation).
→ ANFH Nationale : pour cette année une enveloppe exceptionnelle de 1,2 millions a été allouée pour financer la quasi totalité des dossiers.

NOUVEAUTÉS POUR 2017

Les instances ANFH BN ont réajusté de nouveaux critères et déplaonné le niveau de prise en charge des dossiers d'adhérents employant **moins de 100 agents (3 500 €/ mois/ dossier)**. Du fait d'un changement de politique des rentrées régionales (IFSI/IFAS), à compter de décembre, une seconde commission EP se réunira pour la région.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	191	198	-3,5%
DEAS	116	105	10,5%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	52	58	-10,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	29	24	20,8%
DE IBODE	19	8	137,5%
CAFERUIS	14	13	7,7%
DEAMP	9	9	–
MODULE IBODE	9	–	–
DE PUÉRICULTRICE	9	11	-18,2%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	8	10	-20%
AUTRES	35	24	45,8%
TOTAL	491	460	6,7%

En 2016, la délégation compte 491 études promotionnelles en cours de financement contre 460 en 2015, soit une évolution de 6,7% grâce à un financement complémentaire de 1,2 millions alloué par l'ANFH nationale. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (39% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (24%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -3,5% et de 10,5% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	462	197
SUR LE 0,2%	29	13
TOTAL	491	210

Sur 491 études promotionnelles en cours de financement, 210 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du Guichet Unique EP et des plans de formation de CH.

491

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

210

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

59,9%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

91

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

36

VAE *

29

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

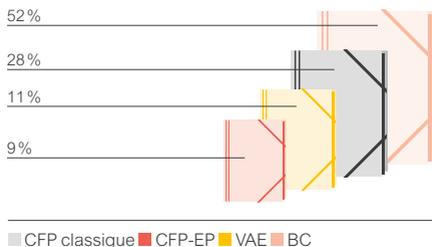
168

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



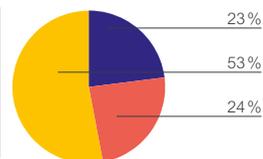
Avec 91 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 28% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

53%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (52%), suivis des agents de catégorie B (24%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

Depuis juillet 2016, le DPC médical entre dans une nouvelle période transitoire pendant laquelle des règles évoluent dans les prises en charge mais les nouvelles moutures et instances nationales de l'ANDPC ne proposent pas encore une offre optimisée.



Depuis 2013, l'ANFH organise un atelier DPC tous les 6 mois à l'attention de ses adhérents. Voir page 13

+800

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

83%

CONCERNANT LES MÉDECINS

17%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BASSE-NORMANDIE

SÉMINAIRE DES DRH DES ETS SANITAIRES

Depuis 2011, tous les ans, une journée stratégique permet aux **23 DRH** de la région de faire le point sur les dispositifs et les expérimentations liées à la formation qui se fait dans la région.

Ces rencontres organisées au coeur de la région facilitent l'échange direct et les réactions à l'évaluation de nos politiques. Relais de terrain indispensables, les DRH des établissements sanitaires représentent 3/4 de l'effectif régional et leurs avis et propositions participent fortement à la pertinence de nos politiques.

2016 a été l'année de la mise à l'honneur d'expériences et par l'ANFH au niveau national à travers l'obtention de deux prix ANFH :

→ celui du management – CH de Coutances et St Lô;

→ celui du DPC – CHU de Caen.

46 participants aux 3 regroupements départementaux des responsables formation qui ont eu lieu entre mai et juin. De plus, le **ResFocom**¹ (réseaux des chargés de formation des grands comptes) s'est rencontré quatre fois et a monté une journée sur le cadre réglementaire des déplacements de formation qui sera retravaillée en 2017. Le **resoANFH** (réseaux de plus de 10 ans) qui réunit les directeurs d'êts sociaux et médico sociaux a remonté ses besoins en formation et participé à leurs achats sur 3 réunions. Une plaquette de présentation du réseau a été rééditée pour l'occasion. **16 nouveaux établissements** se sont doté de l'outil de gestion des plans de formation appelé **GESPLAN**.

¹ Voir rapport activité ANFH national page 35



Depuis 2013, **2 ateliers DPC** sont proposés, chaque année. Cette année 29 acteurs du DPC ont travaillé sur leurs projets et se sont vu présenter les états chiffrés et les dispositifs ANFH.

À l'issue du séminaire des instances de 2015, les instances ANFH ont réalisé 6 Groupes de travail différents :

- démarche métiers compétences ;
- itinéraires cadres, communication ;
- QVT ;
- analyse carto et promotion professionnelle.

sur 18 réunions regroupant parfois des partenaires ou experts extérieurs. Au total, ce sont 57 personnes investis sur ces sujets. Suite à la cartographie des métiers de 2015, 2 études complémentaires ont été réalisées sur les bas niveaux de qualification ainsi que sur le personnel d'encadrement (1300 agents).



ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES ET COORDONNÉES

45 ACTIONS

92 GROUPES

138 JOURS

1 159 STAGIAIRES DONT
937 SUR LE PLAN
D'ACTIONS RÉGIONALES

11 ACTIONS ONT
ÉTÉ RACHETÉES DANS
D'AUTRES RÉGIONS

252 K€ BUDGET-PAR

110 K€ BUDGET-PIE

Thèmes principaux :

- La qualité de vie au travail et la gestion du stress et des RPS
- Le parcours modulaire de cadres de proximité
- Les formations des acheteurs
- La consolidation des savoirs en soins psy
- Les compétences clés

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BASSE-NORMANDIE

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

**7 JOURNÉES
ONT REGROUPE
671 PARTICIPANTS**

→ Le travail de nuit en établissement public de santé, avec l'intervention du dessinateur caricaturiste.
Emmanuel Chaunu @Chaunushow.

→ Panser les violences.

→ Les déplacements en formation (cadre du ResFocom).

→ Forum des métiers inter Fonction Publique.

→ Les Compétences Clés : sensibilisation auprès des centres de bilan de compétences, des cadres hospitaliers...

Chaque journée régionale fait l'objet de la production d'un retour illustré résumant ses temps forts et marquants sur un support matérialisé et sur notre kiosque : **les Atomes de savoirs** de Haute et de Basse-Normandie sont à votre disposition. En 2016, les délégations ANFH ont produit les numéros #5 à #7, Demandez leur de vous en faire parvenir et alimenter vos totems.



EMPLOI D'AVENIR

Arrivant sur la fin du dispositif, un premier bilan peut déjà être dressé, présentant l'implication de tous les partenaires régionaux et nationaux. En effet, par le cofinancement issu de l'ONDAM et de la CNSA, l'ANFH a permis de compléter les cofinancements des parcours par une nouvelle subvention de 80 000€ octroyée par le Conseil Régional de Normandie. Au total, 300 des 400 EAV ont bénéficié d'un financement à un parcours de formation dont un tiers sortira avec un diplôme. L'ANFH a consacré **1 million d'euros** sur 3 ans pour réaliser cet objectif conséquent.

En parallèle, l'ANFH BN a consacré une enveloppe annuelle de 30 à 40 000 € par an sur 3 ans pour cofinancer les parcours des contrats d'avenir CAE/CUI.



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2014/2017 AVEC L'ARS

Le projet de formation des acheteurs hospitaliers prendra fin en 2017/2018 par l'accès au niveau master pour une vingtaine d'entre eux (sur les 26 formés en 3 ans). L'ARS a octroyé 50 % du coût de la formation initiale (70 000€)

GPIC : dans le cadre de la démarche métiers compétences, 15 adhérents sont accompagnés sur 2016 grâce au cofinancement des 80 000 € également alloués.



CONVENTION FSE (EUROPE)

L'année 2016 a été marquée par le lancement du dispositif Compétences Clés au sein des établissements mais également par l'accord de prise en charge, tout frais confindus, à hauteur de 60 % des coûts par le Fonds Social Européen géré par la DIRECCTE Normandie. Sur 2016/2018, les **2 millions d'euros** permettront aux adhérents de bénéficier pour chacun de leurs agents éligibles

- d'un bilan de positionnement,
- d'un parcours modulaire et
- de l'accès à un diplôme adapté aux métiers occupés.

L'ensemble des frais pédagogiques sont cofinancés par l'ANFH BN.

Les adhérents qui bénéficient de ces financements s'engagent à consacrer 40 % des frais sur leur plan.

En 2016, **329 agents** ont un parcours individualisé en cours.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/BASSE-NORMANDIE

La page internet anhf.fr/basse-normandie connaît un afflux grandissant. Nous veillons à ce que toutes les informations soient les plus récentes, les plus pertinentes et dont l'intérêt sert le quotidien de ses adhérents. Les membres d'instances et les chargés de formation disposent d'un espace collaboratif sécurisé afin d'échanger, partager ou récupérer des supports.

Chaque professionnel chargé de la formation au sein de son établissement a obtenu un code d'accès à un **espace collaboratif sécurisé**. Ainsi les disponibilités de place et l'actualité sur l'offre seront instantanées.

Aussi, depuis 2016, les agents ayant déposé un dossier CFP reçoivent un SMS lors de l'accord du dossier.

Enfin, notre fil twitter **@ANFHBN** compte près de **150 abonnés** et attend chacun de ses adhérents et agents membres de ce réseau. Toutes les actualités y figurent et permettent aux twittos de recevoir les données en avant première ainsi que les relances pour inscriptions ou rappel de dates. De plus, si vous ne pouvez vous rendre à une journée régionale organisée, vous pouvez désormais suivre l'évolution des échanges en temps réel.

En fin d'année, chaque établissement normand désireux s'est vu doté d'un présentoir totem ANFH. Charge à chacun de l'alimenter par des supports de communication qui peuvent être commandés directement sur le kiosque de l'anhf.fr.



79

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH BASSE-NORMANDIE

50,9%

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% - Plan de formation soit 100% des agents
de la FPH de la région

20 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

24 270 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

91 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

36 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

168 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

491 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

22 883 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

16 095 K€ 2,1%
PLAN DE FORMATION

4 603 K€ 0,6%
FMEP

1 534 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

12 K€ 4,8%
ESAT

639 K€ 0,5% OU 0,75%
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

